

**Election des représentants du personnel  
au Comité Technique Ministériel  
du Ministère de l'Agriculture (MAAPRAT)**

**Cher-e-s Collègues de l'Enseignement Maritime**

Dans le cadre du renouvellement de tous les comités techniques paritaires de la Fonction Publique de l'État en application des nouvelles règles sur la représentativité des organisations syndicales, **vous êtes appelés à voter le 20 octobre pour renouveler plusieurs comités techniques dont le comité technique ministériel du ministère de l'Agriculture.** Seuls les PLPA, les ex OEA surveillants et les CPE participent à ce scrutin ministériel du ministère de l'Agriculture.

**Alors que le ministère de l'Écologie, par la voix d'un précédent Directeur des Affaires Maritimes, affirmait il y a deux ans vouloir garder la tutelle de l'enseignement maritime pour lui donner un second souffle, force est de constater aujourd'hui dans les faits que cette ambition est au poids mort.** Pire encore, la «sanctuarisation» du budget accordé à l'enseignement maritime depuis 2002 n'est plus d'actualité et certains établissements n'ont même plus les moyens de boucler financièrement l'année civile 2011.

La mise en place du bac professionnel en 3 ans s'est faite dans la confusion, l'improvisation et l'inorganisation comme hélas le craignait le SNETAP-FSU... Avec un accompagnement qu'il faut bien qualifier de dérisoire, les équipes éducatives et les chefs d'établissements, livrés à eux-mêmes, ont été contraints de mettre en œuvre au pas de charge une réforme bâclée avec des contenus flous et des calendriers incertains. La mise en place de ce nouveau bac professionnel aurait dû par ailleurs s'accompagner – comme nous le demandions – d'une réflexion sur l'ensemble des cursus de formation du CAP jusqu'au BTS. **Alors que la première promotion du nouveau bac pro en 3 ans va sortir en juin 2012, la réflexion et les travaux sur l'avenir des CAP et la création du BTS n'ont toujours pas commencé... !!!** En lieu et place de cette réflexion pour redonner des perspectives à l'enseignement maritime à conduire d'urgence, la Direction des Affaires Maritimes préfère laisser planer le doute sur ses orientations et entretient des rumeurs déstabilisatrices pour les personnels sur un éventuel projet de « spécialisation » des LPM qui conduirait inévitablement dans les faits à fragiliser plusieurs établissements.

**Pour les personnels, le second souffle annoncé se fait aussi attendre !!!** Le dogme du plafond d'emplois énoncé par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) interdit toute création nouvelle d'emploi dans les LPM (par exemple des postes de catégorie B en vie scolaire, en informatique et en documentation ou de nouveaux postes de directeurs-adjoints) et le taux de précarité reste extrêmement élevé dans l'enseignement maritime.

A l'heure où des politiques libérales infligent aux services publics – et en particulier au service public d'éducation - une cure d'amaigrissement sans précédent qui met en péril l'exercice de nos missions auprès du public et l'avenir même de nos établissements, notre présence dans ces comités techniques est plus que jamais nécessaire pour faire entendre la voix des personnels et combattre pied à pied toutes les mesures qui pourraient être prises pour affaiblir davantage encore l'enseignement maritime secondaire pour les années à venir. Depuis son entrée en 2002 dans l'enseignement maritime, **la FSU a largement démontré sa combativité, son efficacité et sa capacité à défendre l'ensemble des personnels. Nous vous invitons donc à renouveler votre confiance en votant le 20 octobre pour la FSU.**

Paris, le 22 septembre 2011  
André Blanchard

**Votez et faites voter FSU**  
**au plus tard le 18 octobre 2011 - VOTE par correspondance**  
**pour l'élection des représentants du personnel**  
**au Comité Technique Ministériel du Ministère de l'Agriculture (MAAPRAT)**

**Pourquoi voter ?**

Parce que le Comité Technique Ministériel du Ministère de l'Agriculture (MAAPRAT) est consulté sur toutes les questions relatives :

- ▶ à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements et services (budget, structures,...)
- ▶ aux statuts et au devenir des personnels
- ▶ aux effectifs, aux concours, à la déprécarisation...
- ▶ à la formation permanente (choix des orientations prioritaires, arbitrage des priorités...)
- ▶ aux conditions de travail et risques professionnels, à travers les CHSCT.



## **OEA surveillants : le compte n'y est toujours pas !**

Le SNETAP-FSU est la seule organisation syndicale à porter ce dossier depuis 2004. Nous nous sommes battus pied à pied pendant des années pour le faire avancer car nous le jugeons prioritaire. Après des années de négociations avec la Direction des Affaires Maritimes, le SNETAP a obtenu comme première compensation, le doublement de l'indemnitaire pour l'aligner sur celui des adjoints administratifs. Un protocole d'accord a été signé fin 2008 entre les deux ministères concernés (ministère de l'Écologie et ministère de l'Agriculture). Ce protocole prévoyait l'étalement du rattrapage indemnitaire sur 3 ans (2009/2010/2011), et la mensualisation de ce rattrapage à partir de 2012. Si le protocole a été bien honoré en 2009, il ne l'a pas été en 2010 et 2011 pour une raison que nous n'avons jamais pu déterminer clairement. Après que le SNETAP-FSU a déposé un préavis de grève en octobre 2011 pour l'enrôlement des OEA surveillants des LPM, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture a annoncé que les agents percevraient le manque à gagner sur 2010 et 2011 sur les salaires de novembre et décembre 2011. **Si nous nous satisfaisions du déblocage de ce dossier, à nos yeux le compte n'y est toujours pas !** En effet, les agents n'ont toujours aucune possibilité de promotion professionnelle vers des corps de catégorie B qui, pour l'instant, n'existent toujours pas dans les LPM.

**Le SNETAP exige que des dispositifs de requalification professionnelle individuelle soient mis en place pour les agents qui le souhaitent et que des postes de catégorie B (TEPETA Vie Scolaire, Documentation et Informatique) soient ouverts par la voie d'un examen professionnel.**

## **CPE : il est temps de débloquer la situation !**

Le SNETAP-FSU est la seule organisation syndicale à revendiquer clairement l'harmonisation des obligations de service des CPE des LPM avec celles de leurs homologues du ministère de l'Agriculture. Depuis des années, la Direction des Affaires Maritimes refuse toute négociation sur le sujet alors qu'elle ne peut pas ignorer les difficultés de recrutement de CPE titulaires générées par cette situation d'inégalité. Aucun stagiaire n'a demandé cette année de poste en LPM au regard des conditions proposées pour exercer le métier : absence de logement de fonction, astreintes à effectuer dans certains établissements, et des services qui peuvent largement excéder les 40 heures hebdomadaires...

**Le SNETAP-FSU continuera de défendre le principe de l'alignement des obligations de service des CPE des LPM sur celles des CPE des lycées agricoles.**

## **PLPA : attention danger !**

La mise en place au pas de charge et sans réel accompagnement pédagogique, de la réforme du bac professionnel en 3 ans a fortement déstabilisé des équipes pédagogiques déjà inquiètes pour l'avenir de leurs établissements. Livrés à eux-mêmes, en l'absence de notes de cadrages claires et précises et d'un accompagnement volontaire de l'IGEM, les enseignants ont été conduits à improviser et à bricoler dans l'urgence, notamment la certification du BEPM. Et ce n'est pas fini puisque les référentiels définitifs de Bac Pro ne seront pas livrés avant 2012/2013, voire 2014 !!! Alors que les enseignants auraient besoin plus que jamais d'être informés, formés et accompagnés, la Direction des Affaires Maritimes ne trouve rien de mieux que de supprimer à la rentrée 2011 les décharges horaires des référents disciplinaires qui avaient justement pour mission d'assurer la coordination de l'information !!! Dans ce contexte déjà difficile, le projet de « spécialisation » des LPM viendrait considérablement aggraver les choses. Des fermetures de sections ou de classes fragiliseraient de nombreux établissements et auraient des conséquences désastreuses sur l'exercice du métier : mutations d'office, compléments de service sur un deuxième établissement, exigence de polyvalence accrue sans l'accord des enseignants, menaces sur le statut même des enseignants.

**Le SNETAP mettra tout son poids pour qu'un tel scénario ne se produise pas. Ensemble défendons notre métier !**

## **Votez et faites voter FSU**

**au plus tard le 18 octobre 2011 - VOTE par correspondance**  
pour l'élection des représentants du personnel  
au Comité Technique Ministériel du Ministère de l'Agriculture (MAAPRAT)

### **Comment voter ?**

**Le vote se fait par correspondance.**  
**Envoi des votes au plus tard le 18 octobre**  
**avec arrivée dernier délai le jeudi 20 octobre 2011.**